Date de mise en ligne :

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260415-CM26_03008-DE

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-03008

Date d'envoi de la convocation : 9 avril 2026

Nombre de membres en exercice = 19
Présents = 14
Votants = 16

RÉUNION DU 15 AVRIL 2026

Affectation du résultat 2025 au budget du Noguel

L'an deux mille vingt-six, le quinze-avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, maire.
Étaient présents : Marilène BACK, Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Florian CARDINALE, Mickaël CONQ, Jean-François DELAPRE, Vannessa FLAUX, Sandrine FLOCH, Fabien GINESTE, Stéphanie GUEGUEN, Isabelle HERFELD, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HEVEDER, Raphaël RAPIN, Jean-Marie TREHORET, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Cécile LORMEAU et Michel RINNA respectivement représentée par Jean-François DELAPRÉ et Vanessa FLAUX
Absents : Herveline CABON, Mickaël CONQ et Laurence GUERINET
Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur Jean-François DELAPRÉ, adjoint au maire en charge des finances rappelle à l'assemblée que selon l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature M57, l'assemblée délibérante doit affecter le résultat de l'exercice de l'année précédente. Il est décidé de reprendre le résultat de fonctionnement reporté excédentaire de 21 364,41 € au 002 et le déficit d'investissement reporté de 538 293,29 € au 001.

Monsieur Jean-François DELAPRÉ, adjoint au maire en charge des finances, rapporteur, entendu,

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 16 voix pour.
Article 1 : il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Déficit de la section d'investissement au compte 001 « résultat d'investissement reporté » soit 538 293,29 €,
- Excédent de la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » soit 21 364,41 €.

À Guissény, le 15 avril 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Jean-Louis BONDU

MAIRIE DE GUISSENY 29880

Le secrétaire de séance,
Gérard LE GUEN